

## SUISSE.

— Le consistoire de Halle a ordonné une enquête disciplinaire, à l'égard du pasteur Wicislenus, à l'effet, dit le décret consistorial, de parvenir à une décision définitive sur les suites de ses déviations de la base doctrinale de l'Eglise évangélique, et de sa conduite ecclésiastique. Ces vagues expressions indiquent suffisamment les embarras de l'autorité consistoriale en face du principe de libre examen et de libre prédication de ce qui est, par habitude seulement, appelé la pure parole de Dieu. L'enquête est confiée, non à un ou à plusieurs théologiens protestans, mais à M. de Koenen, directeur des tribunaux urbains et ruraux. *Ami de la Religion.*

— La Diète suisse a entamé, dans la séance de lundi, la question des Jésuites. Le résultat a été celui que nous avons toujours annoncé : aucun vote décisif n'a été émis.

*Pour la proposition d'Argovie contre l'admission des Jésuites :* Zurich, Berne, Glaris, Grisons, Schaffhouse, Soleure, Vaud, Tessin, Argovie, Thurgovie ; en tout dix cantons.

*Contre la proposition :* Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Valais, Fribourg, Genève, Neuchâtel.

Les deux petits cantons de Bâle-Campagne, qui n'ont qu'une voix, se compensent ; Bâle-Ville vote pour les Jésuites, et Bâle-Campagne contre.

Il en est de même des deux Appenzell.

Saint-Gall ne vote pas. Dans le Grand-Conseil de ce canton, les voix se sont divisées par moitié : 75 pour la proposition et 75 contre.

— Le Conseil-d'Etat radical du canton de Vaud a voulu faire lire en chaire, par les pasteurs de toutes les églises, une proclamation pour recommander au vote du peuple le projet d'une nouvelle Constitution. Nous lisons à ce propos dans le *Courrier suisse*, de Lausanne, du 5 août.

— La proclamation du Conseil-d'Etat a produit dans tout le pays la sensation la plus pénible. Un très grand nombre de pasteurs se sont refusés formellement à la lire, et les injonctions à la fois menaçantes et suppliantes de M. Dreyer, invoquant les lois abrogées, ne les ont point fait dévier de la ligne du devoir. Le Conseil-d'Etat doit avoir déjà reçu plus de soixante-dix lettres de refus. Ainsi la proclamation n'a point été lue du tout. Ailleurs, les pasteurs se sont retirés avant la lecture. Dans plusieurs villes, telles qu'Yverdon et Vevey, et dans les paroisses voisines, les agents ordinaires du pouvoir exécutif ou des membres de l'association patriotique ont essayé, comme à Lausanne, de faire cette lecture, et ont causé par là un grand scandale, en forçant l'assemblée à la retraite. A Corsier, à Montreux, à Chesseaux, dans les temples de Lausanne, la défaite a été générale, surtout à Saint-François et à Saint-Laurent. Aux Croisettes, la persistance de M. Cottier-Boys à occuper la chaire a forcé le pasteur à faire son sermon en plein air. M. Cottier est resté seul. Le scandale le plus incroyable est celui d'Ornay. Là, au contraire, le pasteur a fait résolument sa lecture devant un auditoire fort peu soucieux de l'entendre, mais le marguiller a fermé les portes.

— Dans plusieurs endroits où les pasteurs ont fait la lecture avec ou même sans observations, l'assemblée a néanmoins fait retraite. Enfin, nous ne connaissons jusqu'ici que bien peu de paroisses où cette scandaleuse violation de la loi de 1832 n'a pas amené une protestation plus ou moins énergique des pasteurs et des troupeaux.

— Les campagnards ne disaient dimanche : il faut que le Conseil-d'Etat soit bien malade pour se faire recommander à l'Eglise." *Univers.*

— Voici quelques extraits d'une correspondance de Suisse adressée au *Journal des Débats* :

— A côté des gouvernements radicaux de Berne, d'Argovie, de Vaud, de Soleure, il s'est formé une association politique qui a pris le nom de Confédération du Peuple. Elle a pour but de combattre les Jésuites et les Sociétés qui leur sont affiliées ; mais peut-être ce but n'est-il pas le seul, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure. Ses moyens sont divers ; j'en citerai un, c'est une vaste organisation de gardes nationales armées. Il faut bien que les milices de l'association soient armées pour se défendre des conjurations secrètes des Jésuites. L'association est dirigée par un comité central qui sous ses ordres des comités cantonaux, des comités de districts, des comités de communes. Les ordres du comité central se transmettent rapidement d'un bout de la Suisse à l'autre et s'exécutent aveuglément. On prétend que l'idée de cette association, comme celle de la *chasse aux Jésuites*, est sortie de la tête d'un réfugié politique allemand nommé Snell, qui a été mêlé à tous les mouvements de ce pays depuis bientôt dix années, et qui voudrait neutraliser la Suisse sous un gouvernement radical, pour révolutionner ensuite les Etats voisins. C'est cette association qui a fait la révolution du canton de Vaud, au mois de février ; c'est à elle aussi que l'on doit l'invasion des corps-francs dans le canton de Lucerne.

— Après la défaite de ces bandes, le gouvernement de Berne se crut dans l'obligation de prendre quelques mesures contre elle. Elle se tut et s'effaça pendant quelque temps. Depuis un mois elle a reparu de nouveau ; elle se réorganise avec beaucoup d'activité ; elle gagne tous les jours du terrain dans le canton de Berne ; elle aspire à s'emparer du gouvernement de ce canton, qui n'est pas assez radical à son gré, et qui voit bien, dans tous les cas, que tous les dangers ne viennent pas du côté des Jésuites, qu'il y en a de non moins sérieux à redouter du côté du parti révolutionnaire. Tot ou tard le Gouvernement se verra forcé de prendre des mesures contre cette association ; ce sera là le moment critique. Les personnes qui connaissent le mieux l'état des esprits dans le canton de Berne croient que le victoire restera à l'association. Une fois que celle-ci aura le gouvernement en main, elle trouvera

bien vite un prétexte pour déclarer la guerre à Lucerne et pour marcher en masse contre la Suisse intérieure. Quand ce moment arrivera-t-il ? On parle du mois de septembre.

— En attendant, on se prépare à la lutte. Les petits cantons en sont autant ; l'exaspération des esprits dans ces contrées est plus forte encore que dans les cantons radicaux. Il y aura là des combats acharnés. Le peuple, me disait un voyageur qui vient de le visiter, est prêt à tout risquer pour sauver le plus précieux de ses biens, la liberté acquise au prix du sang de ses ancêtres. L'esprit guerroyant qui anima jadis ces montagnards s'est tout à coup réveillé. Les souvenirs d'autrefois sont invoqués. On se rappelle combien de fois on a vaincu les princes d'Autriche ; on se souvient que le canton de Schwytz, à lui seul, a fait face, en 1798, à cette armée française si glorieuse sous Brune, et que le général républicain fut contraint d'offrir une capitulation honorable à cette poignée de pasteurs. Dans le pays d'Uri, les jeunes femmes et les jeunes filles s'exercent depuis quelques semaines à tirer le dimanche à la carabine. Elles disent à leurs pères et à leurs maris : "Quand le tambour battra, vous irez assister vos frères de Lucerne ; nous, nous garderons les entrées du pays."

— Vous ne sauriez croire, Monsieur, tout ce que l'on a fait depuis six mois en vue de la lutte qui se prépare. L'armement des milices a été complété partout ; l'arrière-han a été organisé, les gouvernements ont fait des approvisionnements de guerre considérables. Les fusils et les halberdes, qui dormaient depuis des années dans la poussière et la rouille, ont été mis en bon état ; l'artillerie est partout préparée. Lucerne doit avoir à sa disposition de 16 à 20 pièces ; Schwytz en a 11, Zug 7, Unterwalden 5. Les artilleurs ont été envoyés à l'école de Lucerne pour y être exercés tout ensemble. Le petit canton d'Uri, qui n'a pas plus de quinze mille âmes de population, a donné la somme de 100,000 fr. pour l'armement." *Univers.*

— Les ministres zwingliens de Zurich se sont assemblés dans cette ville le 22 juillet, au nombre de deux cents, pour délibérer en commun avec des ministres de cantons réformés ou mixtes, sur trois questions qui leur avaient été soumises : 1°. Quels devoirs l'Eglise a-t-elle à remplir envers la jeunesse, depuis son admission à la confirmation (première communion) jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge viril ? 2°. Quelle est actuellement la véritable situation de l'Eglise à l'égard des sectes ? 3°. A quelle époque et à quelle occasion le symbole des Apôtres, en douze articles, a-t-il vu le jour, et quelle est son importance pour l'Eglise en général et pour NOTRE EPOQUE EN PARTICULIER ? L'assemblée, présidée par le docte antisés Füssli, n'a pu trouver une solution satisfaisante à cette dernière question, dont le vrai caractère n'a rien d'équivoque. On l'a, dit-on, examinée sur toutes ses faces, et ce pendant on n'a pu tomber d'accord sur une réponse.

*Univers.*

— M. le Coadjuteur de Cologne a pris des mesures pour établir un petit séminaire dans cette ville ; le prélat a fait à ce sujet un appel à son clergé. Sa voix a été entendue : dans tout le diocèse, on rivalise de zèle à souhait pour une œuvre aussi éminemment sacerdotiale et de première nécessité. Le clergé d'Aix-la-Chapelle s'est particulièrement distingué ; indépendamment de plusieurs mille thalers qu'il donne pour l'établissement de Cologne, il a offert de fonder et d'entretenir à ses frais un petit séminaire dans l'ancienne résidence de Charlemagne, si Mgr de Geissel voulait y donner son consentement. Honneur à un tel clergé ! *Ami de la Religion.*

## PRUSSE.

— L'empereur de Russie vient de nommer président du consistoire évangélique de Saint-Pétersbourg un de ses aides-de-camp, le baron de Meyendorff. On sait que le très saint synode dirigeant a été longtemps présidé par un colonel de hussards.

Quelles leçons pour les Eglises séparées de l'unité catholique. *Univers.*

## SAXE.

— La *Gazette de Leipzig* contient, dans son numéro du 21 juillet, un avis des ministres chargés des affaires évangéliques, qui est ainsi conçu :

— Depuis quelque temps une tendance à modifier et à changer les croyances religieuses, même dans le sein de l'Eglise évangélique, s'est manifestée : elle est de nature à faire naître des craintes sérieuses.

— Il est vrai que la liberté de conscience est garantie, et qu'il est libre à chacun de sonder le sens des saintes Ecritures ; mais les tendances qui se sont manifestées pourraient attaquer la croyance même qui est fortement encravée dans les esprits en la parole de Dieu. La majorité pourrait faire loi à la minorité ; tout deviendrait arbitraire, et l'unité de l'Eglise serait brisée.

— En conséquence, les ministres d'Etat évangéliques soussignés, chargés par les actes et engagements de juin de l'année 1697, et par le paragraphe 41 de la constitution, de veiller aux intérêts de l'Eglise évangélique luthérienne dans ce pays, de maintenir la confession d'Augsbourg, dans toute l'unité de l'Eglise, de prévenir la formation des sectes, et tenus, par leurs sermons religieux, d'empêcher que rien ne soit fait ouvertement ni secrètement contre les croyances, sentent qu'il est de leur devoir d'appeler l'attention publique sur ces dangers, de détourner les citoyens de pareilles tentatives, et de déclarer que, à raison de leurs sermons et de leur position, ils résisteront formellement à ces tendances, et que, par conséquent, ils ne peuvent tolérer la formation de comités et d'assemblées ayant pour but de révoquer en doute ou d'attaquer la profession de foi de la confession d'Augsbourg, et qu'ils ont défendu ces comités et ces assemblées.

— Cet avis servira à tranquilliser et à encourager ceux qui désirent le